

IFAMM —  
Institut formation  
Marseille Méditerranée

**CF**

Certificat  
de formation

**PI**

de plasticien·ne  
intervenant·e

# **Le certificat de formation de plasticien·ne intervenant·e**

est un certificat d'établissement délivré par l'IFAMM à l'issue d'un cursus d'une année.

Cette formation théorique et pratique permet d'élaborer des projets artistiques partagés avec des enfants, des adolescent·e·s ou des adultes dans des contextes variés : milieu scolaire, hospitalier, carcéral, entreprises, Ateliers des Beaux-Arts de Marseille, commandes participatives, etc.

Cette formation est assurée par des artistes enseignant·e·s ayant une pratique confirmée de plasticien·ne·s intervenant·e·s avec des groupes d'enfants, d'adolescent·e·s et d'adultes, y compris dans des milieux spécifiques (hospitalier, carcéral, handicap, champ social, etc.).

Des rencontres avec des partenaires associatifs et institutionnels, des milieux culturels, sociaux et médico-psychologiques, jalonnent le parcours de la formation en construisant des repères indispensables aux bonnes pratiques du·de la plasticien·ne intervenant·e.

Un stage de 35 heures dans une structure au choix complète les nombreux temps d'observation et de mise en situation.

# Pour qui ?

Le CFPI s'adresse aux artistes plasticien-ne-s et designers, jeunes diplômé-e-s ou confirmé-e-s, titulaires d'un DNA (Diplôme National d'Art), d'un DNAT (Diplôme National d'Arts et Techniques) ou d'un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique).

Dérogation possible pour les non-titulaires des diplômes requis sur évaluation d'une pratique artistique professionnelle inscrite dans la durée.

Attention, cette formation n'est pas une préparation aux concours de la fonction publique d'État ou territoriale (CAPES, agrégation, assistant-e ou professeur-e d'enseignement artistique).



Visite des réserves du Fonds régional d'art contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## Candidatures

La campagne de candidature débutera le 13 mars 2023 pour une rentrée en septembre, dépôt des dossiers jusqu'au 12 mai 2023 (inclus).

La sélection des candidat-e-s se fait sur dossier complété par un entretien avec l'équipe enseignante qui se déroulera entre le 21 et le 26 mai 2023.

Le certificat de formation de plasticien-ne intervenant-e est éligible à la prise en charge par la formation professionnelle continue.

Mise en situation pour la conduite d'ateliers pour des personnes avec un déficit visuel.

---

# 300 heures de formation 9 semaines / 10 mois comprenant un stage de 35 heures

---

## Évaluation et obtention du certificat

Pour obtenir le certificat, le·la stagiaire est évalué·e de la manière suivante :

- ✖ contrôle continu,
- ✖ évaluation des mises en situation,
- ✖ évaluation du rapport de stage et du document de synthèse,
- ✖ élaboration d'un projet artistique participatif présenté devant un jury.



# Organisation et contenus de la formation

La formation est articulée autour de **4 modules** liés à des compétences et connaissances spécifiques.

## ✖ Penser

Des cours théoriques permettent aux artistes d'acquérir des outils pour proposer des projets d'interventions adaptés aux publics de tous horizons. Les enseignements portent sur la conception d'un projet artistique participatif, ses modalités d'intervention jusqu'à la formulation et la présentation du projet.

Ce parcours est nourri de réflexions sur l'art et la société et de témoignages d'artistes intervenants auprès de publics variés.

## ✖ Cartographier

Des rencontres, échanges et visites avec un ensemble de commanditaires d'interventions offrent un panorama du territoire de l'artiste intervenant-e. En définissant tout d'abord le périmètre réglementaire, l'artiste rencontre ensuite des structures culturelles, socioculturelles, médico-sociales, sociales tant du secteur public que du privé afin d'identifier un réseau de partenaires potentiels et les enjeux de leurs actions.

## ✖ Expérimenter

Fondé sur l'observation et l'expérience sur le terrain, ce module propose des stages encadrés au sein des Ateliers des Beaux-Arts de Marseille et de structures culturelles partenaires pour aborder concrètement les questions de l'enseignement de l'art, de la médiation, etc. Ce module comprend également un stage de 35 heures avec une structure choisie par les stagiaires.

## ✖ Valoriser

Les artistes en formation sont accompagné-e-s dans la constitution de leurs projets artistiques participatifs qui feront l'objet d'une exposition collective en fin de formation, offrant une rencontre avec les publics et les professionnel-le-s. Un projet d'édition sur les pratiques artistiques et les projets participatifs viendra compléter cette exposition comme outil de valorisation diffusable auprès de commanditaires potentiels.

# Lieux de formation

## ✖ Centre de formation CFPI

49 rue Chape, Marseille 4<sup>e</sup>  
Accès : métro et tramway  
Cinq avenues/Longchamp,  
bus 6, 7, 7B, 7T, 42, 42T, 81

## ✖ Partenariat avec l'Éducation nationale (écoles élémentaires et maternelles du territoire).

## Pour plus d'informations

[www.esadmm.fr/cfpi](http://www.esadmm.fr/cfpi)

[cfpi@inseamm.fr](mailto:cfpi@inseamm.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

T 04 91 82 83 35

**L'INSEAMM** est un établissement regroupant l'École des Beaux-Arts de Marseille, le Conservatoire Pierre Barbizet et l'IFAMM.



**IFAMM**

Institut de formation artistique Marseille Méditerranée



VILLE DE  
MARSEILLE

Photos © Les Beaux-Arts de Marseille

